

Architecte d'intérieur

RNCP29844 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	233n
Formacode(s)	45015
Code(s) ROME	F1102
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	08/02/2023

Certificateur(s)

ACADEMIE JULIAN RIVE GAUCHE · SIRET : 78428121400014

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
BELLECOUR ECOLES D'ART	79379061900035	Former et organiser l'évaluation
ESGCV	75253547600366	Former et organiser l'évaluation
ESGCV - 75253547600309	75253547600309	Former et organiser l'évaluation
LISAA	43044911600010	Former et organiser l'évaluation
LISAA NANTES	44025264100020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'architecte d'intérieur agit en qualité de maître d'œuvre spécialisé dans la conception et l'aménagement intérieur des bâtiments neufs ou anciens. Il /elle commence par l'étude de l'usage qui sera fait du site à aménager. Il/elle analyse non seulement l'univers bâti mais aussi son environnement social, sociétal et économique. Concepteur il/elle peut dessiner des éléments d'aménagement pour le programme auquel il est associé, maître d'œuvre il/elle est responsable et garant du projet final.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le (la) titulaire est capable :

- d'élaborer un projet original formalisé par une note d'intention et une esquisse qui répond aux questions : pourquoi, pour qui et comment ?
- Conceptualiser un programme d'architecture, évaluer sa faisabilité et élaborer un avant-projet sommaire présenté au client ainsi que tous les documents administratifs afférents.
- d'élaborer un avant-projet définitif et réaliser l'ensemble des plans coupes maquettes et prototypes ainsi que l'estimation des coûts pour chaque lot.
- d'organiser le chantier en planifiant la mise en œuvre et en constituant les dossiers techniques et de consultation des entreprises.

- d'assister le maître d'ouvrage dans le choix des entreprises et assurer la direction et la conformité des travaux jusqu'à la levée des réserves.

Blocs de compétences

RNCP29844BC01 — Conceptualiser un projet d'architecture intérieure (esquisse - ESQ)

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Intégrer dans sa démarche créative et conceptuelle toutes les évolutions de l'architecture intérieure.
- Elaborer un projet original et singulier

et traduire le parti général du concept au moyen de l'esquisse.

Modalité d'évaluation :

Dans le cadre d'un projet d'architecture ou d'une expérience professionnelle avérée : réaliser une note d'intention d'un projet qui répond aux trois questions pourquoi ? pour qui ? comment ? et proposer une esquisse du projet.

Présentation et argumentation

devant des professionnels

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.

RNCP29844BC02 — Définir un programme d'architecture intérieure (Avant-Projet Sommaire - APS)

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Elaborer le diagnostic de faisabilité d'un projet
- Conceptualiser une problématique sur le principe de l'esquisse pour élaborer l'avant-projet sommaire et élaborer une présentation auprès du client

- Identifier les réglementations

et assurer les formalités afférentes.

Modalité d'évaluation :

Dans le cadre d'un projet d'architecture ou d'une expérience professionnelle avérée : produire un avant-projet sommaire et de plans (au 1/100ème) avec les différents documents administratifs afférents qui sera présenté et argumenté devant des professionnels .

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.

RNCP29844BC03 — Organiser un projet d'architecture intérieure en vue de sa réalisation (étude projet -PRO)

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Programmer l'organisation d'un chantier ou d'une réalisation de design de produit et constituer les dossiers techniques et de consultation des entreprises pour chaque corps d'état

Modalité d'évaluation :

Dans le cadre d'un projet d'architecture ou d'une expérience professionnelle avérée : produire une étude projet de conception générale et de plans à l'échelle 1/20ème

ou moins et constituer un dossier de consultation à destination des différents corps d'état

Présentation et argumentation

devant des professionnels.

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.

RNCP29844BC04 — Assister le maître d'ouvrage tout au long de la réalisation d'un projet d'architecture intérieure

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Organiser une consultation d'entreprises et conseiller un maître d'ouvrage dans la sélection d'entreprises et assurer la direction de l'exécution des travaux et contrôler

la conformité tout au long de la réalisation jusqu'à la levée des réserves

Modalité d'évaluation :

Dans le cadre d'un projet d'architecture ou d'une expérience professionnelle avérée : réaliser un compte rendu de processus relatant les phases de réalisation du projet, son déroulement, les freins, la direction d'équipe (acteurs et prestataires). Présentation et argumentation devant des professionnels.

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.

RNCP29844BC05 — Concevoir un avant-projet d'architecture intérieure (Avant-projet définitif)

LISTE DE COMPÉTENCES

Descriptif :

- Elaborer l'avant-projet définitif

et prévoir tous les corps de métier qui interviendront

- Faciliter la compréhension du programme par

la prévisualisation, à une échelle suffisante, des divers éléments du projet et établir l'estimation définitive, décomposée en lots,

du coût des travaux.

Modalité d'évaluation :

Dans le cadre d'un projet d'architecture ou d'une expérience professionnelle avérée, réaliser un Avant-Projet Définitif à échelle détaillée avec planches concepts, esquisses, prototypages incluant une proposition budgétaire qui sera présenté oralement et argumenté devant des professionnels.

Un certificat de compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du bloc de compétences.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'architecte d'intérieur peut exercer en indépendant ou salarié, dans ce cas, il/elle peut être employé par des agences ou bureaux d'architecture/architecture intérieure ou de design, des entreprises du bâtiment, des collectivités territoriales ou des entreprises privées. La taille des entreprises est variable et va de la petite agence aux grands groupes de taille et de renommée internationale.

L'architecte d'intérieur peut intervenir dans l'aménagement d'habitations de particuliers, de commerces, boutiques, d'hôtels-restaurants, de sites culturels, de sites industriels, d'espaces publics ou de travail, de salons et d'expositions commerciales, de scènes de spectacles ou de musée, de manifestations événementielles

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Architecte d'intérieur ; architecte d'intérieur- designer ; light designer ; designer produit ; directeur de projet ; directeur d'agence ; directeur artistique ; responsable de la création ; responsable département design ; décorateur ; agenceur ; scénographe ; muséographe

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Selon les articles 1792 et 1792-2 du Code civil, l'Architecte d'intérieur doit contracter une assurance responsabilité civile professionnelle et une responsabilité civile décennale.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 300 €

Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	3 755
Jugés difficiles à recruter	20 %
Emplois saisonniers	22 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X82 — Graphistes, dessinateurs, stylistes, décorateurs et créateurs de supports de communication visuelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

En apprentissage ou contrat de professionnalisation : Coursus en 3 ans* :

- Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...),
- Avoir effectué un cursus de formation en alternance de 36 mois (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

v Coursus en 2 ans :

- Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou et avoir validé 60 crédits ECTS ; - Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 24 mois (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné ;

v Coursus en 1 an :

- Etre titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 120 crédits ECTS, - Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 12 mois (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné ;

En formation professionnelle :

- Et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

ET : o Etre titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 120 crédits ECTS, et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de minimum de 24 mois, OU o Être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau 4, d'un bac et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de minimum de 36 mois,

Dérogations spécifiques :

Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes...). Ce dispositif de valorisation des acquis se rapprocherait d'une VAE Mixte.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Qualité du président du jury

Le/la Président/e du jury est un professionnel extérieur représentant/e de la profession Employeurs/euses nommé par le directeur de Penninghen

Composition du jury

- Le jury est composé de minimum douze personnes, pouvant aller jusqu'à vingt personnes, toutes issues de la profession. La moitié est constituée de personnalités françaises et l'autre moitié de personnalités internationales afin de préserver une multi culturalité artistique.
- 100 % des membres du jury, sont membres extérieurs à l'autorité dont 50% représentants des Salariés et 50 % des employeurs.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Qualité du président du jury

Le/la Président/e du jury est un professionnel extérieur représentant/e de la profession Employeurs/euses nommé par le directeur de Penninghen Composition du jury

- Le jury est composé de minimum douze personnes, pouvant aller jusqu'à vingt personnes, toutes issues de la profession. La moitié est constituée de personnalités françaises et l'autre moitié de personnalités internationales afin de préserver une multi culturalité artistique.
- 100 % des membres du jury, sont membres extérieurs à l'autorité dont 50% représentants des Salariés et 50 % des employeurs.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de VAE est composé de 5 membres :

- Un/e représentant/e de la profession Employeurs (Président)
- Un/e représentant/e de la profession Salariés
- Le directeur de l'école ou son représentant
- Un/e enseignant/e formateur /trice
- Un/e responsable pédagogique

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	8 489 €
Selon la branche	8 130 € – 8 668 €
Prise en charge	Branches concernées
8 489 €	Valeur par défaut · 210 branches
8 668 €	CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager, CPNEFP du Négoce de l'ameublement
8 130 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	08/02/2023
--	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP15795

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37423

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Penninghen

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/29844/>